

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00571

Numéro SIREN : 825 137 185

Nom ou dénomination : 2MACONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 19/11/2021 sous le numéro de dépôt B2021/045773

Désignation de l'entreprise SASU 2MACONSEILS Néant *

Adresse de l'entreprise 107 CHEMIN DE PRE MILLET 69970 MARENNES

Numéro SIRET * 8 2 5 1 3 7 1 8 5 0 0 0 2 1

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 0		3 1 1 2 2 0 1 9		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net		
		1		2		3		
						4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	24 000	012		24 000	24 000	
	Fonds commercial *							
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	999	030	577	422	755	
	Immobilisations financières * (1)	040	652	042		652		
Total I (5)		044	25 651	048	577	25 074	24 755	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	6 119	070		6 119	4 900
		Autres * (3)	072	6 000	074		6 000	261
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	6 900	086		6 900	2 066	
	Charges constatées d'avance *	092	1 119	094		1 119	25	
	Total II		096	20 139	098		20 139	7 251
	Total général (I+II)		110	45 790	112	577	45 213	32 007

PASSIF

				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 000		2 000		
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		1 580		1 580		
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		9 921				
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136		8 530		9 921		
	Provisions réglementées	140						
	Total I		142		22 031		13 501	
	Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		14 226		10 651		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 168		4 963		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	3 463	172	6 789	2 891		
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III		176		23 183		18 506	
	Total général (I + II + III)		180		45 213		32 007	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	3 299		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 304		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le					
		SASU 2MACONSETTS		13 1 1 2 2 0 2 0					13 1 1 2 2 0 1 9					
A - R SULTAT COMPTABLE														
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210										
	Production vendue	biens	215		214									
		services *	217		218					37 149 36 415				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222										
	Production immobilisée *			224										
	Subventions d'exploitation reçues			226					3 000					
	Autres produits			230					446 598					
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232					40 594 37 013					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234										
	Variation de stock (marchandises) *			236										
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238										
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240										
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242					19 891 21 484					
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 318)		244					2 443 3 834					
	Rémunérations du personnel *			250					6 413					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252					1 916					
	Dotations aux amortissements *			254					333 244					
	Dotations aux provisions			256										
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259)		262					1 1					
	Total des charges d'exploitation (II)				264					30 996 25 562				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270					9 598 11 450					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III) 280										
	Produits exceptionnels			(IV) 290										
	Charges financières			(V) 294					92 251					
	Charges exceptionnelles	(dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347)		300										
		(dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348)		(VI) 306					976 1 279					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310					8 530 9 921					
B - R SULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312					
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316										
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C G I.) et autres amortissements non déductibles			318										
	Provisions non déductibles *			322										
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324					976					
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248					330					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration) 249					251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998										
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999										
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997										
	Déductions	Entreprise nouvelles (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44 septies)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991						
	Divers dont ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					3 000	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352					
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I S seulement)									356					
Déficits antérieurs reportables : *				dont imputés sur le résultat :					360					
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid-Quadra

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SASU 2MACONSEILSNéant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	24 000	402		404		406	24 000	24 000	
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	999	472		474		476	999	999	
Immobilisations financières		480		482	1 304	484		486	1 304	1 304	
TOTAL		490	24 999	492	1 304	494		496	26 303	26 303	
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	244	562	333	564		566	577	577	
TOTAL		570	244	572	333	574		576	577	577	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 2MACONSEILS

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Immob. incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst techniques matériel et outillage	730		735
Inst générales agenc am divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits imputés			983
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033 D déposé au titre de l'exercice précédent)			982
Déficits reportables			984
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis
Déficits de l'exercice			860
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C			
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art 209C du CGI)			996

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)		380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quatre

5

Fonnluaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 2MACONSEILS		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2020	et clos le : 31/12/2020	Durée en nombre de mois : 1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :		376
dont apprentis		657
dont handicapés		651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
TOTAL 1		106
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
TOTAL 2		144
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150
TOTAL 3		152
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)		117
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	024	160
Date de cessation		186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

Cegul Quedra

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III du C G I)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 8 2 5 1 3 7 1 8 5 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 2MACONSEILS

ADRESSE (voie) 107 CHEMIN DE PRE MILLET

CODE POSTAL 69970 VILLE MARENNES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MONTILLET Prénom(s) MATHIEU

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 200

Naissance : Date 240581 N° Département 69 Commune LYON Pays FR

Adresse : N° 22 Voie ALLEE DES CHENES

Code postal 69360 Commune SEREZIN DU RHONE Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle. * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

TAUX REDUIT D'IMPOT SUR LES SOCIETES
DETERMINATION DES BENEFICES SOUMIS AU TAUX REDUIT
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	SASU 2MACONSEILS
Numéro SIRET du principal établissement	82513718500021
Code APE	6619B
Adresse du siège social si différente	

I. Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	6 506
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficit ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 E x durée de l'exercice en mois /12	38 120
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	6 506
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k	6 506

l III Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)	0
m IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)	

Désignation de la société

SASU 2MACONSEILS

PARTICIPATIONS DETENUES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIETES DE CAPITAL-RISQUE, SOCIETE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL, OU DES SOCIETES FINANCIERES D'INNOVATION

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation
NEANT	

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération *	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

* CE=cession SC=souscription au capital AN=annulation RA=rachat

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le ..	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SASU 2MACONSEILS		107 CHEMIN DE PRE MILLET	
SIRET	8 2 5 1 3 7 1 8 5 0 0 0 2 1	69970 MARENNES	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Autres auxiliaires financiers Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	6 506	Résultat net de cession de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>		
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé C E G I D

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CABINET DESCOLLONGES 27 RUE CHARLES MONTALAND 69100 VILLEURBANNE Tél: 04 37 43 12 06			
OGA/OMGA	<input checked="" type="checkbox"/> viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné		Date:	21/04/2021 Lieu MARENNES
N° d'agrément du CGA/OMGA viseur conventionné		Qualité et nom du signataire.	P.D G
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature	OMONTILLET MATHIEU

SASU 2MACONSEILS

107 CHEMIN DE PRE MILLET

69970 MARENNES

ANNEXE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

CABINET DESCOLLONGES
27 RUE CHARLES MONTALAND

69100 VILLEURBANNE
04 37 43 12 06

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	10
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	10
Permanence ou changement de méthodes	11
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	11
Etat des amortissements	12
Etat des provisions	12
Etat des échéances des créances et des dettes	12
Composition du capital social	12
Fonds commercial	13
Charges à payer	13
Charges et produits constatés d'avance	13

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Conditions particulières d'activité pendant la période :

Fermeture administrative ou couvre-feu : oui

Recours au chômage partiel : non

Impacts de l'événement sur le Chiffre d'Affaires : oui

Impacts de l'événement sur les autres produits : aides obtenues : 3000 €

Impacts de l'événement sur le passif :

-prêt PGE souscrit : 6000 €

-report des échéances sociales : non

-gel des échéances d'emprunts bancaires : oui

Les incertitudes

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	24 000		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	999		
TOTAL	999		
Prêts, autres immobilisations financières			1 304
TOTAL			1 304
TOTAL GENERAL	24 999		1 304

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			24 000	24 000
TOTAL			24 000	24 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			999	999
TOTAL			999	999
Prêts, autres immobilisations financières			1 304	1 304
TOTAL			1 304	1 304
TOTAL GENERAL			26 303	26 303

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	244	333		577
TOTAL	244	333		577
TOTAL GENERAL	244	333		577

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	333				
TOTAL	333				
TOTAL GENERAL	333				

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	652		652
Autres créances clients	6 119	6 119	
Groupe et associés	6 000	6 000	
Charges constatées d'avance	1 119	1 119	
TOTAL	13 890	13 238	652

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	34	34		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	8 194	4 896	3 299	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 168	2 168		
Personnel et comptes rattachés	500	500		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 730	1 730		
Impôts sur les bénéfices	976	976		
Taxe sur la valeur ajoutée	120	120		
Groupe et associés	3 463	3 463		
TOTAL	17 186	13 887	3 299	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 986			

Composition du capital social

(PCG Art 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	200.0000	10			10

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FOND DE COMMERCE	24 000			24 000	
Total	24 000			24 000	

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	34
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12
Dettes fiscales et sociales	1 213
Total	1 259

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 119
Total	1 119

SASU 2 MA CONSEILS

Société par actions simplifiées

au capital de 2 000 €

Siège social: 107 CHEMIN DU PRE MILLET

69970 MARENNES

R.C.S. LYON 825 137 185

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2021

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

Nous avons l'honneur de vous présenter conformément à la législation en vigueur et à nos statuts, notre rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2020.

L'ensemble de ces documents a été mis à votre disposition dans les conditions et les délais et sous les formes prévues par les dispositions légales et réglementaires.

1- Examen des comptes

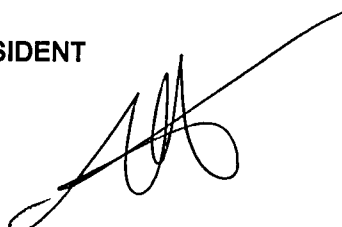
Notre chiffre d'affaires s'est élevé à 37 149 €uros pour l'exercice clos au 31/12/2020.

Notre taux de marge est de 100 %.

Nous vous communiquons ci-après un résumé du compte de résultat.

Chiffre d'affaires		37 149
Achats consommés:		
Coût d'achat marchandises	0	
	0	
Marge brute:		37 149
Charges:		
charges externes	19 891	
impôts et taxes	2 443	
salaires	6 413	
charges sociales salariés	1 916	
charges sociales exploitant	0	
dotations amortissements	333	
autres charges	0	
		30 996
Autres produits:		446
Subventions d'exploitations reçues		3 000
Résultat d'exploitation		9 599
Charges financières		92
Produits financiers		0
Charges exceptionnelles		0
Produits exceptionnels		0
Impôt société		976
BENEFICE		<u>8 530</u>

LE PRESIDENT



SASU 2 MA CONSEILS

Société par actions simplifiées

au capital de 2 000 €

Siège social: 107 CHEMIN DU PRE MILLET

69970 MARENNES

R.C.S. LYON 825 137 185

RAPPORT SPECIAL
EXERCICE DU 1 janvier 2020 au 31 DECEMBRE 2020

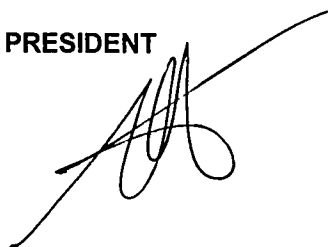
Conformément à l'article L 227.10 du nouveau code de commerce, nous avons l'honneur de vous communiquer les conventions qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé:

- soit directement ou indirectement entre la société et l'un de ses gérants ou associés;
- soit directement ou indirectement entre la société et une société dont un associé Président , administrateur, directeur général, membre du directoire ou membre du conseil de surveillance, est simultanément gérant ou associé de notre société.

Conventions

- rémunérations régulièrement comptabilisées et approuvées antérieurement pour le président, Monsieur Mathieu MONTILLET .
- Monsieur Mathieu MONTILLET dispose d'un compte courant de 3 462,65 € au 31/12/2020 qui n'est pas rémunéré

LE PRESIDENT



SASU 2 MA CONSEILS

Société par actions simplifiées

au capital de 2 000 €

Siège social: 107 CHEMIN DU PRE MILLET

69970 MARENNES

R.C.S. LYON 825 137 185

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un et le 30 juin 2021 à neuf heures, les associés se sont rendu au 107 Chemin du pré millet 69970 Marennes , sur convocation qui leur a été faite par le Président en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Quitus à la gérance;
- Affectation des résultats;
- Conventions visées par la loi;
- Questions diverses.

Sont présents:

- Monsieur Mathieu Montillet , propriétaire de.....	200 actions
	<hr/>
	200 actions

Le Président, Monsieur Mathieu Montillet préside l'assemblée.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte et dépose sur le bureau les documents suivants:

- La copie des lettres de convocation,
- Le rapport de gestion du Président et textes des résolutions proposées,
- Le compte de résultat, l'annexe, le bilan et l'inventaire,
- Le rapport special du Président sur les conventions prévues à l'art. L227-10, du code du commerce

Le président rappelle aux associés que tous ces documents ont été mis à leur disposition au siège social pendant les quinze jours qui ont précédé la date de l'assemblée.

Le président donne lecture des rapports de la présidence et ouvre la discussion. Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les différentes résolutions.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte au Président de l'accomplissement des formalités de toute nature préalable à sa réunion, et de la mise à la disposition ou de l'envoi aux associés de l'ensemble des documents prévus par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Président et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au Président, quitus de sa gestion pour cet exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice net comptable réalisé par la société au cours de l'exercice clos au 31/12/2020, d'un montant 8 529,51 € de la façon suivante:

Affectation au poste autres réserves pour 8 529,51 €

Il est ensuite procédé à une distribution de bénéfice de 8571 € par prélèvement sur les autres réserves

Conformément à l'article 243 bis du CGI, la présente distribution est éligible à l'abattement de 40 % visé au 2° du 3 de l'article 158 du CGI.

Le dividende net est de 6 000 €. La Flat Tax de 2 571 € est reversée par la société au service des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du nouveau code de commerce, déclare approuver ces conventions.

Avant de mettre aux voix cette résolution, le président rappelle que chacun des associés ne peut prendre part au vote sur les conventions auxquelles il a participé, et que ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Cette résolution, mise aux voix autant de fois que nécessaire, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate conformément aux dispositions légales le montant des dividendes mis en paiement au cours des exercices précédents :

NEANT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par la collectivité des associés.

Mathieu MONTILLET

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.